



COMMUNE  
DE  
CENAC ET SAINT JULIEN  
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20250415-2025\_27-DE  
Reçu le 17/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 27/2025

L'an deux mille vingt cinq  
Le 15 avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.  
Date de la convocation du conseil : 11 avril 2025  
Secrétaire de séance : Philippe BOISSON  
**PRESENTS** : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Stéphane ALVES DE MATOS, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.  
**EXCUSES** : Claudia STAUBMANN a donné procuration à Stéphane ALVES DE MATOS, Frédéric VARGUES a donné procuration à Françoise JOUVE, Anaïs SARDAN, Daniel MAURIE.

Nombre de conseillers en exercice : 14  
présents : 10  
votants : 12

**OBJET : Programme Face B 2025,  
l'ouvrage « DMA Lagorce »**

Mme la Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer  
 L'éclairage public,  
 L'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil),  
à  
- Lagorce

La commune de Cénac et Saint Julien, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Dans le cas, où la commune de Cénac et Saint Julien ne donnerait pas une suite favorable au projet (ayant fait l'objet d'une délibération de demande d'étude) dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement ou de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage de SDE 24), une refacturation de l'étude aux frais réels sera appliquée.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le principe de cette opération,
- **DECIDE** de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- **MANDATE** Mme la Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 16 avril 2025  
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX



*La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*